

DÉCISION N° 2022-155 AG
fixant le calendrier général des opérations électorales relatives aux élections
des représentants des personnels et des élèves au conseil d'administration
au titre de l'année 2022

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers en vigueur,

DÉCIDE :

Article 1 – Le calendrier des opérations électorales relatives aux élections des représentants des personnels et d'un représentant des élèves au conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers est fixé comme suit :

Opérations	Dates (année 2022)
Publication de la note de cadrage des scrutins	12 septembre
Entrée en application de la réglementation de la communication préélectorale	27 septembre
Affichage des listes électorales provisoires	4 octobre
Envoi des identifiants et informations concernant le vote électronique aux électeurs	24 octobre
Date et heure limite de dépôt des candidatures et des professions de foi auprès du service des affaires institutionnelles	24 octobre à 16 heures
Affichage, envoi et mise en ligne des candidatures et des professions de foi	26 octobre
Date limite de demande d'inscription sur la liste électorale	31 octobre
Date limite de demande de rectification de la liste électorale	7 novembre à 10 heures
Scellement des urnes électroniques	7 novembre à 16 heures 30
Premier tour de scrutin par voie électronique	du 8 novembre à 9 heures au 9 novembre à 17 heures
En cas de second tour, date limite de retrait de candidature	14 novembre à 10 heures
Scellement des urnes électroniques	21 novembre à 16 heures 30
Second tour de scrutin par voie électronique	du 22 novembre à 9 heures au 23 novembre à 17 heures

Article 2 – La directrice générale des services adjointe chargée de l'aide au pilotage et le directeur des affaires générales sont chargés de l'exécution de la présente décision qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 8 septembre 2022

Pour l'administratrice générale
et par délégation


Carine EDOUARD

Directrice générale des services adjointe